

CONTESTER UNE MISE EN CAUSE

Les options du mis en cause

La personne qui reçoit un AVIS DE MISE EN CAUSE peut prendre l’une ou plusieurs des mesures suivantes :

- a. contester tout ou partie de la mise en cause en exposant les motifs de contestation;
- b. admettre tout ou partie de la mise en cause;
- c. faire une demande reconventionnelle contre le demandeur en vertu de la règle 6;
- d. payer le montant réclamé au demandeur ou le consigner auprès de la Cour territoriale en vertu du paragraphe 22(21) et demander au demandeur de se désister de la DÉCLARATION en vertu du paragraphe 22(22);
- e. faire une offre de règlement en vertu de la règle 14;
- f. admettre tout ou partie de la mise en cause et proposer un calendrier des paiements.

ÉTAPE 1

REPLISSEZ la DÉFENSE À UN AVIS DE MISE EN CAUSE selon la présente formule clairement, en caractères imprimés.



ÉTAPE 2

DÉPOSEZ la DÉFENSE À UN AVIS DE MISE EN CAUSE en l’apportant ou en la postant au greffe de la Cour territoriale. Si vous faites une demande reconventionnelle, vous devez en outre fournir le droit de dépôt requis. Le personnel vérifiera votre formule et, si elle est conforme, l’acceptera aux fins de dépôt. La DÉFENSE À UN AVIS DE MISE EN CAUSE doit être déposée au greffe dans le délai imparti dans l’AVIS DE MISE EN CAUSE.



ÉTAPE 3

Le greffe de la Cour territoriale fera parvenir aux parties une copie de la DÉFENSE À UN AVIS DE MISE EN CAUSE. Vous recevrez un avis vous informant de la date et du lieu de la conférence de règlement, si une telle conférence est prévue qu’aucun avis n’accompagnait l’AVIS DE MISE EN CAUSE que vous avez reçu. Certaines causes procèdent directement à l’instruction auquel cas vous recevrez un avis de la date et du lieu de celle-ci.



ÉTAPE 4

Une fois la date fixée, vous pouvez vous préparer en vue de la conférence ou de l’instruction.

ADRESSES :

Indiquez l’adresse du demandeur et du défendeur qui figurent sur la DÉCLARATION.

Indiquez votre adresse. Assurez-vous de donner l’adresse exacte, car c’est à cette adresse que le greffe de la Cour territoriale vous enverra tous autres avis ou renseignements. Si vous changez d’adresse, vous devez présenter un CHANGEMENT D’ADRESSE (formule 4) au greffe.

CONTESTATION :

Énumérez les raisons pour lesquelles vous contestez la mise en cause. Il ne s’agit pas de décrire votre défense en détail mais plutôt d’en dire juste assez pour indiquer aux parties et à la Cour territoriale quels éléments de la mise en cause vous contestez et les raisons de votre contestation. Reportez-vous à la rubrique « Montant » de l’AVIS DE MISE EN CAUSE. Si la mise en cause comporte plusieurs éléments — a, b, c, etc. — vous devriez contester chacun séparément, en les identifiant selon les lettres correspondantes. Si vous acceptez quelconque élément de l’AVIS DE MISE EN CAUSE, veuillez l’indiquer ici.

ADMISSION DE L’AVIS DE MISE EN CAUSE

Si vous admettez tout ou partie de l’AVIS DE MISE EN CAUSE et si vous proposez un calendrier des paiements, assurez-vous qu’il est raisonnable. Si le demandeur accepte votre proposition, il peut déposer une ORDONNANCE SUR CONSENTEMENT. S’il accepte le montant mais non les modalités de paiement, le demandeur peut demander la tenue d’une AUDIENCE SUR LE PAIEMENT afin que la Cour établisse le calendrier des paiements. On s’informerait de votre situation financière et vous devrez fournir les documents justificatifs.

DEMANDE RECONVENTIONNELLE

Si vous faites une demande reconventionnelle contre le demandeur, vous devez donner juste assez de détail pour que le demandeur sache en quoi elle consiste.

Si votre demande reconventionnelle comporte plusieurs éléments, indiquez chacun séparément, avec le montant correspondant.

Par exemple :

- a. Facture impayée - montant dû _____ \$
- b. Intérêts au titre du contrat _____ \$

Le demandeur pourrait accepter votre demande reconventionnelle en partie si vous en indiquez séparément les éléments.

Vous ne pouvez réclamer devant la Cour territoriale qu’un maximum de 35 000 \$, incluant le montant réclamé ET la valeur de tout bien ou service réclamé. Sont exclus les intérêts et les frais.

Si votre demande reconventionnelle est supérieure à 35 000 \$, et vous voulez procéder devant la Cour territoriale, il suffit d’inscrire dans la présente rubrique la mention suivante : « Je me désiste du montant en sus de 35 000 \$ ». Si vous choisissez de vous désister partiellement de votre demande reconventionnelle, vous ne pouvez pas plus tard tenter d’action pour la partie que vous avez abandonnée (la « partie dont désistement »).

Réclamez-vous autre chose en plus d’une somme d’argent (par ex. recouvrement de biens)? Dans ce cas, indiquez de quoi il s’agit et la valeur en cause sans toutefois ajouter le montant en dollars pour cet élément du montant total réclamé.

DÉFENSE À UN AVIS DE MISE EN CAUSE

COUR TERRITORIALE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

N° DE DOSSIER
GREFFE

À : NOM

Inscrivez les nom, adresse et numéro de téléphone du demandeur figurant sur la DÉCLARATION.

ADRESSE

CITÉ, VILLE, COLLECTIVITÉ

TERRITOIRE/PROVINCE

CODE POSTAL

TÉLÉPHONE

DEMANDEUR(S)

À : NOM

Inscrivez les nom, adresse et numéro de téléphone du défendeur figurant sur la DÉCLARATION.

ADRESSE

CITÉ, VILLE, COLLECTIVITÉ

TERRITOIRE/PROVINCE

CODE POSTAL

TÉLÉPHONE

DÉFENDEUR(S)

DE : NOM

Inscrivez les nom, adresse et numéro de téléphone du mis en cause figurant sur l'AVIS DE MISE EN CAUSE.

ADRESSE

CITÉ, VILLE, COLLECTIVITÉ

TERRITOIRE/PROVINCE

CODE POSTAL

TÉLÉPHONE

MIS EN CAUSE

DÉFENSE À UN AVIS DE MISE EN CAUSE

CONTESTATION :

Reportez-vous à la rubrique « MONTANT » de l'AVIS DE MISE EN CAUSE et indiquez les motifs de contestation de chaque élément (p.ex. a-d). Indiquez tout élément avec lequel vous êtes d'accord.

a.

b.

c.

d.

Cochez si la rubrique se poursuit sur une PAGE SUPPLÉMENTAIRE (formule 45). Assurez-vous d'annexer la page en question.

ADMISSION DE L'AVIS DE MISE EN CAUSE

Moi,

(NOM)

j'accepte de payer

(MONTANT)

\$

Si vous acceptez de payer tout ou partie de ce qui est réclamé, faites une proposition. Indiquez dates et montants.

DEMANDE RECONVENTIONNELLE

(À REMPLIR SEULEMENT SI VOUS VOULEZ FAIRE UNE RÉCLAMATION CONTRE LE DEMANDEUR)

ÉVÉNEMENTS

Décrivez brièvement ce qui donne lieu à votre demande reconventionnelle.

Cochez si la rubrique se poursuit sur une PAGE SUPPLÉMENTAIRE (formule 45). Assurez-vous d'annexer la page en question.

MONTANT

Indiquez ce qui est réclamé des demandeurs. Si la réclamation comporte plusieurs éléments, indiquez chacun séparément, avec le montant correspondant. Additionnez les montants et inscrivez le montant total réclamé.

a.		\$
b.		\$
c.		\$
d.		\$
	TOTAL	\$
	+ DROITS DE DÉPÔT	\$
	+ DROITS DE SIGNIFICATION	\$
	= MONTANT TOTAL RÉCLAMÉ	\$

DÉLAI ACCORDÉ AU DÉFENDEUR RECONVENTIONNEL POUR DÉPOSER UNE DÉFENSE À UNE DEMANDE RECONVENTIONNELLE

La DÉFENSE À UNE DEMANDE RECONVENTIONNELLE concernant une demande reconventionnelle contenue dans une DÉFENSE À UN AVIS DE MISE EN CAUSE doit être déposée dans un délai de **25 jours** à compter de la signification du présent avis (**30 jours** si la DÉFENSE À UN AVIS DE MISE EN CAUSE est signifiée à l'extérieur des Territoires du Nord-Ouest), sauf si le défendeur reconventionnel règle la présente réclamation directement avec le mis en cause. **Si le défendeur reconventionnel ne dépose pas de DÉFENSE À UNE DEMANDE RECONVENTIONNELLE dans le délai imparti**, une ordonnance judiciaire peut être rendue contre lui sans aucun autre avis. Le défendeur reconventionnel devra alors payer le montant réclamé, en plus des intérêts et autres frais.

L'adresse de la Cour aux fins de dépôt des documents est la suivante :

Signature pour le mis en cause

Date